



PARQUET DE PARIS TRIBUNAL JUDICIAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE

Paris, le 3 février 2026

Communiqué de presse

Une perquisition est diligentée ce jour dans les locaux français de la plateforme X, dans le cadre de l'enquête ouverte en janvier 2025 par la section de lutte contre la cybercriminalité du parquet de Paris, avec l'UNCyber de la gendarmerie et en présence d'Europol.

Parallèlement, **des convocations aux fins d'auditions libres le 20 avril 2026 à Paris ont été envoyées à Monsieur Elon MUSK et à Madame Linda YACARINO, en leur qualité de gérant de fait et de droit de la plateforme X au moment des faits.** Des salariés de la plateforme X sont également convoqués la semaine du 20 au 24 avril 2026 pour être entendus en qualité de témoin. Les auditions libres des dirigeants doivent leur permettre d'exposer leur position sur les faits et le cas échéant les mesures de mise en conformité envisagées.

La conduite de cette enquête s'inscrit à ce stade dans une démarche constructive, dans l'objectif **de garantir *in fine* la conformité de la plateforme X aux lois françaises, dans la mesure où elle opère sur le territoire national.**

Pour rappel, cette enquête a été **ouverte à la suite de deux signalements reçus le 12 janvier 2025**. Le 9 juillet 2025 le parquet de Paris a confié les investigations à la direction générale de la gendarmerie nationale (DGPN). L'enquête a été élargie à la suite d'autres signalements dénonçant le **fonctionnement de Grok sur la plateforme X, ayant conduit à la diffusion de contenus négationnistes et de deepfakes à caractère sexuel.**

Les investigations portent sur les infractions pénales suivantes :

- complicité de détention d'images de mineurs présentant un caractère pédopornographique
- complicité de diffusion, offre ou mise à disposition en bande organisée d'image de mineurs présentant un caractère pédopornographique
- atteinte à la représentation de la personne (*deepfake* à caractère sexuel)
- contestation de crime contre l'humanité (négationnisme)
- extraction frauduleuse de données d'un système de traitement automatisé de données en bande organisée
- falsification du fonctionnement d'un système de traitement automatisé de données en bande organisée
- administration d'une plateforme en ligne illicite en bande organisée.

Laure BECCUAU,
Procureure de la République

Contact presse : 06 07 18 42 28
scom.parquet.tj-paris@justice.fr